



# Bulletin d'information

Anciens ministres du culte  
Anciens membres des congrégations

Association pour une retraite convenable

Siège social : 2 Chemin de l'Écluse, 25160 LABERGEMENT SAINTE MARIE

Mars 2014

N°66

Directeur de publication

Michel BARBUT

Cotisations / dons : à l'adresse du trésorier, merci d'utiliser le formulaire de dernière page.

## Edition spéciale AG 2014 - exercice 2013



### Éditorial "À-Dieu-vat!<sup>1</sup>"

Nous voilà à quelques semaines de notre assemblée générale. Chacun en mesure l'importance.

C'est le moment pour

notre association de constater si, plus de trente-cinq ans après sa création, l'équipe en place a contribué, avec sa personnalité et ses atouts, à **avancer vers plus de justice**.

Elle n'a pas ménagé ses efforts pour rencontrer les décideurs religieux et politiques dans le cadre de notre projet de réforme de la Cavimac proposé à l'assemblée générale de Pau. On peut affirmer que nos élus, sénateurs et parlementaires, ont été sensibles aux dysfonctionnements de la caisse et que seule une volonté politique pourra y mettre un terme. De nombreuses actions en justice sont en cours. Elles demandent énergie et détermination pour contrer les assauts incessants de la Cavimac.

Le dialogue d'une part, les actions contentieuses de l'autre. Sans être défaitiste, il faudra encore de la ténacité, de l'imagination, de l'ouverture et des échanges pour naviguer vers la justice et **la reconnaissance de tous les droits** des AMC.

Ce bulletin "spécial AG", outre la convocation à notre assemblée générale et les renseignements pratiques qui vous permettront de la préparer au mieux, propose des éléments du bilan de l'année écoulée. Dans nos débats, il s'agira alors de nous mettre d'accord sur les orientations pour l'année à venir.

Faire le point et prendre le bon cap, cela s'impose à La Rochelle, non?

Isabelle SAINTOT

### Sommaire

<b>Éditorial</b> .....	01
●Correspondants locaux.....	02
<b>Assemblée générale:</b>	
●La Rochelle vous accueille.....	03
●L'AG se prépare en régions.....	03
●Convocation, Ordre du jour.....	04
●L'AG pratique.....	06
Comment s'y rendre ?.....	06
Démarches et formalités.....	06
Frais et hébergement.....	06
●Découvrir La Rochelle.....	07
●Rapport moral.....	08
●Rapport financier exercice 2013.....	10
●Rencontre au Ministère des AS.....	15
●Commission-femmes.....	18
●Aide à la Complémentaire Santé.....	19
●Plumes et pinceaux.....	19
<b>Adhésion, cotisation, don :</b>	
●Formulaire pour 2013.....	20

<sup>1</sup> Formule de souhait pour une heureuse navigation, mais aussi commandement pour virer de bord vent devant, c'est à dire à filer l'écoute du foc (aujourd'hui on dit « Envoyez ! »)

## Correspondants locaux – AG de La Rochelle 2014

<b>1 - Alsace</b> Michel GRAB	Tél. : 03 88 73 99 19	<a href="mailto:michel.grab@wanadoo.fr">michel.grab@wanadoo.fr</a>
<b>2 - Aquitaine</b> *33/24/47 : Jean LANDRY *3B : François MONBEIG	Tél. : 05 56 89 09 14 Tél. : 05 59 80 10 97	<a href="mailto:landryje@modulonet.fr">landryje@modulonet.fr</a> <a href="mailto:françois.monbeig@gmail.com">françois.monbeig@gmail.com</a>
<b>3 - Auvergne</b> Jean LAJONCHERE	Tél. : 04 73 61 21 22	<a href="mailto:jean.lajonchere@wanadoo.fr">jean.lajonchere@wanadoo.fr</a>
<b>4 - Bourgogne</b> 21 : Colette THOMAS 71 : Jean-Marc STEIGER	Tél. : 03 80 58 80 28 Tél. : 03 85 49 43 71	<a href="mailto:coletteandre.thomas@orange.fr">coletteandre.thomas@orange.fr</a> <a href="mailto:steiger.fagot@gmail.com">steiger.fagot@gmail.com</a>
<b>5 - Bretagne</b> Gérard POUCHAIN	Tél. : 02 99 38 06 49	<a href="mailto:gerann.pouch@club-internet.fr">gerann.pouch@club-internet.fr</a>
<b>6 - Centre</b> Hubert PANNEAU	Tél. : 02 37 36 28 95	<a href="mailto:panneau.mariepierre@gmail.com">panneau.mariepierre@gmail.com</a>
<b>7 - Champagne-Ardenne</b> Henri GRESSIER	Tél. : 03 24 59 04 52	<a href="mailto:henri.gressier@gmail.com">henri.gressier@gmail.com</a>
<b>8 - Franche-Comté</b> Simon GIRARDET	Tél. : 03 81 83 47 67	<a href="mailto:simon.girardet@wanadoo.fr">simon.girardet@wanadoo.fr</a>
<b>9 – Île-de-France</b> *75 : Catherina IMBAULT- HOLLAND *91/92/93/94/95 : Bernard CORBINEAU	Tél. : 01 47 00 75 79 Tél. : 01 43 02 67 34	<a href="mailto:imbault.holland@orange.fr">imbault.holland@orange.fr</a> <a href="mailto:corbineau.ber@wanadoo.fr">corbineau.ber@wanadoo.fr</a>
<b>10 – Languedoc Roussillon</b> *30/34/48 : Gérard DE- LENNE *11/66 : Philippe HUI	Tél. : 04 66 26 62 29 Tél. : 04 68 74 38 66	<a href="mailto:gerard.delenne@orange.fr">gerard.delenne@orange.fr</a> <a href="mailto:hui.philippe@wanadoo.fr">hui.philippe@wanadoo.fr</a>
<b>11 - Midi-Pyrénées</b> Paul DIMA	Tél. : 05 62 72 86 99	<a href="mailto:dima.p@free.fr">dima.p@free.fr</a>
<b>12 – Nord-Pas-de-Calais</b> Francis DUMORTIER	Tél. : 03 20 45 17 67	<a href="mailto:francis.dumortier2@wanadoo.fr">francis.dumortier2@wanadoo.fr</a>
<b>13 - Normandie</b> Brigitte CLAUDE	Tél.: 02 33 55 93 99	<a href="mailto:brigitteclaud@hotmail.fr">brigitteclaud@hotmail.fr</a>
<b>14 – Pays-de-Loire</b> *44/53/72/85 : Yves GI- RARD *49 : Thérèse BOYER	Tél. : 02 51 79 10 27 Tél. : 02 41 88 94 50	<a href="mailto:ygirard@neuf.fr">ygirard@neuf.fr</a> <a href="mailto:marieclaud.caillaud@sfr.fr">marieclaud.caillaud@sfr.fr</a>
<b>15 - Poitou-Charentes</b> Henri BIGEON	Tél. : 05 46 37 91 34	<a href="mailto:hbigeon@sfr.fr">hbigeon@sfr.fr</a>
<b>16 – Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> Alain BOUYALA	Tél. : 04 92 35 14 37	<a href="mailto:alain.bouyala@laposte.net">alain.bouyala@laposte.net</a>
<b>17 – Rhône-Alpes</b> *01/38N/69 : Michel NE- BOUT *42 : Maurice FRAISSE *73/74 : Gabriel ROSSIER *07/26 : M-F SEBARRI	Tél. : 06 24 40 85 31 Tél. : 06 82 34 37 27 Tél. : 04 50 37 26 72 Tél. : 04 75 43 29 19	<a href="mailto:myr.mich@orange.fr">myr.mich@orange.fr</a> <a href="mailto:maurice.fraisse@orange.fr">maurice.fraisse@orange.fr</a> <a href="mailto:gabrielrossier@yahoo.ca">gabrielrossier@yahoo.ca</a> <a href="mailto:mf.sebarri@gmail.com">mf.sebarri@gmail.com</a>

## La Rochelle « belle et rebelle » vous accueille.

Que vient-on faire à une assemblée générale ?

- Renforcer l'action d'une association à laquelle notre sort est plus ou moins lié...s'informer...s'engager...
- Soutenir les responsables (ou les changer ?...)
- Rencontrer des amis..., partager nos soucis communs.

Ceci dans un cadre qui nous porte et nous stimule, un cadre à découvrir ou à revoir.

Et le cadre de cette 34<sup>ème</sup> assemblée n'est pas banal: c'est La Rochelle « Belle et rebelle », celle qui, dès le XII<sup>o</sup> siècle, fut la première à se doter d'un maire, qui s'est ouverte aux idées neuves de la Réforme, qui a défendu sa liberté et son indépendance (au prix de 20.000 morts) contre l'hégémonie de Louis XIII et de son bras droit Richelieu, cardinal de la Sainte Église.

Qui encore aujourd'hui étonne la France entière par le vote contestataire de ses citoyens.

Que l'APRC tienne son assemblée générale 2014 dans cette ville éprise de justice et de liberté c'est plus qu'un symbole, c'est un engagement à poursuivre inlassablement notre quête de justice et d'équité.

BIENVENUE à La Rochelle ! Ses tours, ses ports, ses plages et ses îles à portée de main vous enchanteront et vous détendront, contribuant à faire de cette assemblée générale une réussite.

Henri BIGEON

### L'AG se prépare en régions

Notre association, entre les assemblées générales, vit par l'excellent travail de ses commissions mais aussi par les nombreuses réunions programmées dans les régions. Ainsi différentes réunions préparatoires à l'assemblée générale se tiennent :

- le 16 janvier à TOULOUSE, pour Midi-Pyrénées,
- le 15 février à NANTES, pour les Pays-de-Loire,
- le 15 février à ROUBAIX, pour le Nord-Pas-de-Calais,
- le 17 février à BESANÇON, pour Bourgogne et Franche-Comté,
- le 21 février à SEYNOD pour les 2 Savoie,
- le 24 février à St ÉTIENNE pour la Haute-Loire,
- entre le 10 et le 15 mars, probablement à RENNES, pour la Bretagne,
- le 9 mars à PAU, pour Béarn, Bigorre et Pays Basque,
- le 14 mars à St ANDRÉ de ROQUELONGUE, pour Aude et Pyrénées-Orientales,
- le 14 mars à St PÉRAY, pour Drôme-Ardèche,
- le 15 mars à LYON, pour Ain, Rhône, Nord-Isère,
- le 18 mars à BELFORT, pour Alsace et Nord Franche-Comté,
- le 22 mars à VILLENAVE d' ORNON, pour Aquitaine.

Le compte rendu de chaque réunion est désormais accessible sur notre site et témoigne de la vitalité des adhérents au niveau local. Il apparaît clairement que nous apprécions la tenue de ces rencontres :

-Elles sont un lieu d'échanges et de convivialité. Nous aimons partager les nouvelles des uns et des autres. Nous sommes très vigilants à rester en contact avec ceux qui ont le plus de difficulté à se déplacer et toujours disponibles pour accueillir de nouveaux adhérents.

-Elles sont un lieu d'informations. Là, on peut dire que l'année 2013 a été riche avec toutes les réflexions menées sur la réforme des retraites et tous les contacts pris avec les divers interlocuteurs rencontrés.

Ces réunions nous permettent aussi de faire le point sur les procès en cours et les aides sociales possibles.

-Elles sont un lieu de propositions, d'action et de soutien mutuel. L'éventail des actions menées est immense. Ici, une réflexion a été menée pour soigner notre visibilité dans les médias, on a suggéré de participer à des émissions et de réagir dans les journaux. Là, il a été décidé de contacter des parlementaires et chacun s'est organisé pour les rencontrer. Ailleurs encore, on a évoqué la lettre de l'un d'entre nous sur le denier du culte, sur les dons nécessaires à la vie associative de l'APRC...

Pour être plus efficace et aller de l'avant, notre association doit mener de front diverses démarches en mettant à profit les compétences et les richesses de ses deux chevilles ouvrières que sont commissions et régions. Bien sûr, nous rencontrons, les uns et les autres, bobos, rhumatismes et ennuis de santé inhérents à notre avancée en âge. Et ça nous pénalise! Mais ne trouvez-vous pas, cependant, que nous continuons résolument d'avancer d'un pas serein et avec une détermination partagée sur tout le territoire ?

Tous ensemble, mettons le cap sur notre future assemblée générale de la Rochelle pour faire le bilan, le plein d'énergie et décider les mesures et les moyens nécessaires à mettre en œuvre ou à renforcer pour arriver à bon port : une juste retraite pour tous !

Rémi Pottier

# Convocation à l'assemblée générale des 5 & 6 avril 2014

(Exercice 2013)

Le 15 février 2014

Chère adhérente, cher adhérent,

Nous vous invitons à participer à notre assemblée générale 2014 (exercice 2013) qui se déroulera à la :  
Résidence Club La Fayette Avenue de Bourgogne 17000 La Rochelle

Dates : du samedi 5 avril à 13h30 au dimanche 6 avril à 12h30.

Tél. 05 46 68 64 64

Site : [www.residencelafayette@org](mailto:www.residencelafayette@org)

## Comme chaque année, des ateliers sont proposés le samedi matin de 9h30 à 11h45

\*Juridique (vulgarisation) animé par Alain GAUTHIER, Joseph AUVINET et USM2 complément de retraite animé par Henri DEMANGEAU.

\* L'information dans l'association : rôle des CL -la médiatisation - le site. Georges DELENNE animera un atelier sur le site, et répondra à toutes vos questions. Il le fera tout au long de l'assemblée générale pour celles et ceux qui le souhaiteraient. (Michel BARBUT)

\*Les femmes : être femmes d'ex, être ex-congréganistes, leurs problèmes spécifiques (M-C. CAILLAUD et C. THOMAS)

\*L'avenir des retraites des AMC : quelles voies possibles, quelles solutions négociées pour parvenir à un règlement global de nos contentieux en obtenant "une retraite convenable" pour tous les AMC? (Michel NEBOUT, Jean DOUSSAL et Isabelle SAINTOT).

\*Les nouveaux adhérents : Pourquoi adhère-t-on à l'APRC? Informations et échanges sur la vie associative, les procédures, etc. (C. PAURD et Chantal DAUNY).

## Ordre du jour

### Samedi 5 avril

13h30 : Accueil, formalités administratives.

14h15 : Ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Présentation du rapport d'activité pour l'exercice 2013.

Vote

Présentation du rapport financier (avec intervention du vérificateur aux comptes).

Vote

Renouvellement du Conseil d'administration, présentation des candidats.

Vote

16h30 à 17h15 : pause, votes et dépouillement.

17h15 à 18h15 : compte rendu des ateliers du samedi matin.

18h15 à 18h30 : résultats des votes.

18h30 : présentation des orientations qui seront débattues et votées le lendemain.

19h00 : repas suivi de la soirée récréative.

**Après le dîner, réunion du nouveau conseil d'administration qui devra élire le bureau.**

### Dimanche 6 avril

9h00 : présentation du nouveau CA par le président.

De 9h30 à 11h15 : présentation, débats et vote des orientations.

Vote

11h15 : présentation du budget prévisionnel et montant de la cotisation 2013.

Vote

12h30 : fin de séance.

**Le nouveau conseil d'administration se réunira après le déjeuner.**



## L'AG des 5 et 6 avril 2014 : démarches et formalités

### Secrétariat de l'AG.

APRC / Isabelle SAINTOT 2 Chemin de l'Écluse 25160 LABERGEMENT Ste MARIE  
Tél. : 03 63 50 90 83 courriel : [aprc.saintot@sfr.fr](mailto:aprc.saintot@sfr.fr)

**Si vous venez à la Rochelle vous devez y envoyer avant le 28 février 2014 :**

- **Votre cotisation 2013** (si elle n'a pas encore été réglée) et  **votre bulletin de participation (fiche d'inscription jointe au reçu fiscal)** avec vos réservations d'hébergement.

**Si vous ne venez pas à la Rochelle vous devez y envoyer avant le 22 mars 2014 :**

- **Votre "Bon pour pouvoir"** (délai légal : 15j avant l'AG).

- Il doit être dûment rempli,
- Il doit être **nominatif** et désigner un mandataire  **parmi les adhérents qui seront présents.**
- Si on n'en connaît pas :  **consulter le correspondant local** (liste page 2 de ce bulletin) ou à défaut,  **le secrétariat de l'AG** (coordonnées ci-dessus)

**APRÈS le 22 mars votre envoi de pouvoir ne pourra plus être pris en compte.**

**Dans tous les cas, nous faire parvenir avant le 22 mars 2014:**

**1-Votre candidature au conseil d'administration (délai statutaire : 15j avant l'AG).**

- Elle doit être envoyée avec une lettre de motivation au Secrétariat de l'AG.
- Elle sera jointe au dossier qui sera remis aux présents à l'AG.

**2-Vos propositions d'orientations.**

**Toute candidature parvenue AVANT le 22 mars sera recevable (cf le RI).**

### **Vos frais d'AG :**

Se reporter à la feuille financement de l'AG qui était jointe à votre bulletin de participation.

**Les visiteurs** (*personnes non adhérentes qui bénéficient de l'hébergement collectif*) paieront l'intégralité de leurs frais d'hébergement. En revanche, il ne leur sera pas demandé de contribution forfaitaire.

**Les tarifs sont les suivants :**

Tarif du repas de midi et du soir : 19.00€ / Tarif de la nuitée simple : 32.00€ / Tarif de la nuitée double : 17€

[erratum : 15€](#)

### **Votre hébergement :**

La Résidence-club La Fayette fournit draps et linge de toilette.

Il n'y a pas **d'heure d'arrivée** précise. Le jour du départ les chambres doivent être libérées à 9 heures.

Il est strictement interdit d'apporter de l'alcool dans la résidence.

Aucun animal n'est admis dans la résidence.

**Rappel : c'est au "responsable transport" de l'équipe locale d'organisation de l'AG que vous devez faire parvenir vos horaires d'arrivée et de départ à la gare ou à l'aéroport de La Rochelle.**

Ses coordonnées sont indiquées à la page "l'AG Pratique" de ce bulletin.

Coupon au dos (page 5)

## Invitation à découvrir notre belle ville de La Rochelle, et ses environs.

**La Rochelle est une cité millénaire, dotée d'un riche patrimoine historique et urbain.** Située en bordure de l'océan atlantique, au large du Pertuis d'Antioche, elle est protégée des tempêtes par la « barrière » des îles de Ré, d'Oléron et d'Aix. Complexe portuaire de premier ordre depuis le XII<sup>e</sup> siècle, elle conserve plus que jamais son titre de « Porte océane » par la présence de ses trois ports (de pêche, de commerce et de plaisance).

- 1. La ville historique avec son vieux port, ses tours et ses rues piétonnes,** à arcades, ses maisons à colombages et ses nombreux monuments comme les tours du vieux port de La Rochelle. La tour de l'Horloge, ancienne porte de l'enceinte médiévale, permet de passer du port aux rues piétonnes de la Vieille Ville. Elle a été équipée au XV<sup>e</sup> siècle d'une horloge, d'où son nom. Sa cloche, baptisée Suzanne, installée en 1478, est la plus grosse du département avec des caractéristiques impressionnantes, un diamètre de 1,54 mètre et un poids de 2,2 tonnes. Elle sonnait les heures, la levée de la chaîne entre les deux tours, chaîne qui était remontée le soir pour protéger le port. Elle sonnait également les élections et le glas des maires.
- 2. Le port de plaisance est actuellement le plus grand port** d'Europe de la façade atlantique. Le projet d'extension passera sa capacité de 3600 places à près de 5000 places à l'été 2014. Ainsi il deviendra un des plus grands ports de plaisance du monde!
- 3. L'aquarium. Une plongée dans le monde sous-marin** secret, mystérieux et fantastique qui vous fascinera. Des êtres microscopiques aux géants des océans, un voyage aux origines de la vie, pour mieux percevoir le riche patrimoine de notre unique et merveilleuse planète !
- 4. Balade à pied le long de la mer, tout près du club Lafayette.**
- 5. Les îles du Perthuis d'Antioche, Ré, Aix, Oléron, Fort Boyard.** Croisières à partir du vieux port. Les îles de Ré et d'Oléron sont accessibles en voiture (péage gratuit pour Oléron, 8€ pour Ré)
- 6. Brouage. (35km) «Plus beau havre de France, étoile de pierre au cœur du marais».** Ancienne Jacopolis sur Brouage, fondée vers 1555 par Jacques de Pons, incorporée au royaume de France par Louis XIII, la riche ville commerciale de Brouage est fortifiée par son gouverneur, le cardinal et duc de Richelieu. La Citadelle du XVII<sup>e</sup> siècle est remarquable de magnificence, avec ses remparts, ses bastions à échauguettes et ses ports souterrains. Samuel Champlain, fondateur du Québec en 1608, y est né en 1570. En 1794, Brouage devient prison pour les prêtres réfractaires.
- 7. Rochefort (30kms) Le magnifique bâtiment de la Corderie Royale** est né de la volonté de Louis XIV et de Colbert, son ministre. Pour créer une puissante flotte de guerre, il faut des arsenaux. Colbert décide d'en établir un à Rochefort, au bord de la Charente, à 23 km de l'Atlantique. Le premier ouvrage construit est la corderie dont la réalisation commence en 1666 pour se terminer en 1669. Découvrez aussi **le chantier de reconstruction de l'Hermione.**
- 8. Venise verte (40km) Les promenades en barque dans le Marais poitevin** sont proposées sans guide ou avec guide, ces deux offres n'ont rien de comparable. Sans guide, l'entreprise de batellerie vous remet une barque et un plan des canaux : ensuite, c'est à vous de jouer. Avec guide, un batelier prend place à bord du bateau pour ramer mais aussi, et surtout, pour vous apporter de nombreuses informations sur le Marais poitevin. Après avoir évoqué les légendes du marais, votre batelier vous montrera probablement « Le feu sur l'eau ».

**Une documentation sur tous ces sites sera à votre disposition sur place et les Rochelais présents à l'assemblée générale pourront également vous informer.**

**J.Caillaud**

# Rapport moral

*En tant que présidente de l'APRC il m'incombe de présenter au nom du CA, le rapport moral de notre mandature depuis l'assemblée générale de PAU. Selon la décision du CA, le rapport d'activités sera proposé au cours de l'assemblée générale par les différents responsables des commissions.*

## La vie de l'Association

### 1). Les cotisations

- L'association a enregistré à ce jour **765 cotisations**. C'est une cinquantaine de moins que l'an passé(819). Les défections s'expliquent par le simple oubli, l'âge et ses conséquences, la lassitude devant le combat qui dure, la crise (on cotise moins pour les proches, conjoint ou enfants), l'augmentation des charges du foyer.

- Le nombre des nouveaux adhérents et des ruptures et décès sont égaux : 36.

Parmi les nouvelles adhésions il n'y a eu que 11 ex-congréganistes, aucun ex-diocésain. Ce sont des laïcs qui nous ont le plus rejoints affirmant ainsi leur solidarité.

### 2). Le CA

- Il compte actuellement **9 administrateurs** dont **5** sont au terme de leur mandat.

- Chacun a apporté sa contribution selon ses impératifs personnels (profession, autres engagements personnels ou associatifs, problèmes de santé, etc) et son tempérament. Il faut du temps pour prendre ses marques et tout comprendre des rouages de l'APRC.

-La démission de Paul CHIRAT, pour raison de santé, a été pénalisante pour le travail de secrétariat du CA. Il continue, néanmoins à assurer la maintenance du fichier et à finaliser les documents internes (EnDirCa, bulletins, reçus fiscaux...)

-L'arrivée de Chantal DAUNY a été fort appréciée et elle a trouvé très facilement sa place. Elle officialisera sa candidature au CA, lors de l'AG de La Rochelle.

## La mise en œuvre des orientations

\*Je commencerai par **l'orientation N° 6 : la charte de bonne conduite.**

- Il n'y a pas eu besoin d'y faire appel : des progrès considérables ont été faits quant aux relations dans l'association.

- Les "messages assassins" ont cessé et disparu des boîtes de réception des messageries. S'il y a eu quelques manifestations de mauvaise humeur, des critiques acerbes, des écarts de langage, ils sont restés chez le destinataire et n'ont pas filtré.

- Dans l'organisation du travail, les échanges ont été le plus souvent circonscrits aux membres de la commission concernée. La limitation du nombre de destinataires évite des pertes de temps lassantes et démotivantes.

- Les échanges se sont faits dans un bon état d'esprit, toujours constructif, dans l'intérêt de l'association et le respect de ses buts et de ses statuts.

- De "nouvelles énergies" ont apporté leur concours lors des actions associatives du second semestre : élaboration, envoi et suivi du dossier de presse, courrier et/ou rencontre avec les parlementaires.

- Les déplacements de la présidente dans différentes régions sont mobilisateurs pour nos adhérents. Ils permettent d'expliquer nos actions, de dynamiser les groupes locaux, d'évaluer les difficultés concrètes et les attentes des AMC. De plus, la convivialité est toujours au rendez-vous.

### **Orientation N° 1 : Les syndicats et la réforme des retraites.**

-La collaboration avec Philippe COURSIER a été bénéfique pour l'élaboration cohérente de notre projet et des fiches techniques.

Il l'a présenté aux institutions seul ou avec des représentants de l'APRC (bureau des cultes du ministère de l'intérieur, syndicats, autres religions, responsables Cavimac, Apecc).

- Nous avons rencontré seuls la Corref (le 28/10/2013), la CEF (le 02/12/2013) et les 4 représentantes du ministère des Affaires sociales (le 14/01/2014)

- La diffusion des informations par l'envoi de l'EnDirCa aux mailés, la mise sur le site des comptes rendus des régions ou des différentes rencontres obtenues ont contribué à alimenter les débats internes et la réflexion collective sur l'avenir du régime des cultes. Les adhérents se sont bien mobilisés parce qu'ils avaient compris les enjeux de nos actions.

### **Orientation N°2 : Les commissions et le conseil d'administration.**

-Pour des raisons techniques la liste des commissions a été publiée tardivement (en septembre), ce n'est pas pour autant qu'elles n'ont pas travaillé.

- La commission "réforme de la Cavimac" a regroupé des membres de la commission "Femmes", relations avec les syndicats, les deux administrateurs Cavimac, des membres du pôle juridique et du CA. Elle a toujours travaillé en collaboration avec Philippe COURSIER, sous la responsabilité de Michel NEBOUT et en concertation avec le CA.

- La présence de responsables de commissions aux réunions du CA a été fort bénéfique et appréciée de toutes les parties. Elle permet un éclairage et des explications qui déterminent des décisions mieux motivées car les administrateurs ne savent pas tout sur tout.



C'est ainsi qu'au CA des 21 et 22 mai nous avons accueilli, selon les sujets traités Philippe COURSIER, Michel NEBOUT et Alain GAUTHIER, à celui du 3 décembre Philippe COURSIER et Alain GAUTHIER, à celui du 11 février Joseph AUVINET, Catherina HOLLAND et Alain GAUTHIER. (Il n'y a pas eu d'invités au CA début septembre en raison des perturbations dans les transports).

-La commission "femmes" s'est réunie une journée avant les CA de septembre et décembre 2013 (voir son bilan plus loin).

### **Orientation N°3 : Les actions en justice.**

Elles ont été poursuivies inlassablement tout au long de l'année en TASS, Cour d'appel et cassation. Les précédents bulletins rendent régulièrement compte de ces procédures.

- Le jusqu'au boutisme de la Cavimac a entraîné de nouvelles procédures devant le JEX (juge d'exécution) de BOBIGNY pour le problème du règlement des arriérés. Cette action a nécessité le concours d'une avocate. Ainsi 9 dossiers ont été payés. Mais la Cavimac a fait appel le 18 janvier pour 7 dossiers. L'APRC a décidé de les épauler pour les honoraires dus en appel.

- La Cavimac a renvoyé deux dossiers gagnés en appel devant le juge en interprétation. Ils ont été gagnés mais la Caisse s'est pourvue en cassation pour l'un des jugements. L'autre est en attente de la décision de la Cavimac. Il faut dire que la Cavimac fait appel de toutes les décisions des juges qui nous sont favorables. Son but? Probablement assécher nos finances !

- Nous avons déposé 3 pourvois en Cour de cassation dans l'intérêt de l'adhérent et pour des questions de jurisprudence essentielles pour la suite de nos dossiers.

- 51 dossiers sont déposés au Tribunal Administratif (TA) de MONTREUIL. Ils demandent réparation du préjudice subi du fait de l'illégalité du RI (règlement intérieur) de la Caisse. Malgré l'injonction faite à la Cavimac par le président de ce tribunal, celle-ci n'a pas daigné produire ses conclusions.

- Il y a deux groupes au TGI de PARIS sur la question de l'USM2 avec le ministère de deux avocates : Me MOULIN pour 7 dossiers et Me HUMBERT pour 8 dossiers.

- Le tribunal des prud'hommes de PARIS a été saisi par des membres de l'OCC (Office Culturel de CLUNY), aucune cotisation sociale n'ayant été versée pour ses ressortissants. Une première vague de 10, déjà passée en jugement, est à nouveau convoquée le 20 mars dans une audience avec le juge départiteur. Une deuxième vague de 11 passera en jugement un peu plus tard.

- Compte tenu de nos moyens, aussi bien humains que financiers, les administrateurs et les responsables du juridique ont réfléchi ensemble, lors du dernier CA, sur une gestion plus rigoureuse des départs en procédure et à leur financement pour le présent et pour l'avenir. Ils ont ainsi déterminé des critères pour évaluer chaque demande.

### **Orientation N°4 : Faire valoir ses droits.**

Faire valoir ses droits, tous ses droits, ça n'est pas demander la charité. C'est là aussi **une question de justice** au même titre que de réclamer la validation des trimestres.

-Le CA a constaté maintes fois que nos adhérents méconnaissent les "aides" auxquelles ils pourraient prétendre.

-La page 2 du bulletin est utile mais insuffisante. Il faudra refaire un répertoire de toutes les aides, suivre leur actualisation pour le tenir à jour et diffuser les informations.

- Ce vaste chantier sera mis sur pied par la création d'une commission ad-hoc qui sera l'interlocutrice aussi bien des adhérents que des correspondants locaux.

### **Orientation N°5 : La commission "femmes"**

-Elle s'est réunie deux fois à PARIS depuis la dernière AG.

- Il apparaît nettement que les femmes ont globalement des problèmes spécifiques quant à leur retraite. Mais il est clair aussi que les épouses d'ex-diocésains n'ont pas forcément les mêmes problèmes à résoudre que les femmes d'ex-congréganistes. Il conviendra de se pencher sur l'évolution de cette commission et son fonctionnement.

- Comment obtenir des évêques l'attribution d'une allocation "de réversion" au décès de l'époux ex-diocésain qui percevait l'USM2? La réponse du TGI fournira des éléments de réponse, mais une réflexion spécifique doit être menée par ces épouses avec l'aide des différents pôles juridiques concernés par ces questions

- Les deux réunions des ex-congréganistes de BOURGOGNE et FRANCHE-COMTÉ ont été fort appréciées comme lieu de paroles et d'entraide. Cette idée est à développer au niveau local.

## **Autres questions.**

### **1-. Un point faible : L'information interne et externe.**

- Outre l'envoi du **Bulletin** qui donne un maximum d'informations jugées parfois ardues, le CA a fourni un effort particulier pour transmettre les informations par l'envoi, après chacune de ses réunions, d'EnDirCa, par la mise en ligne des comptes rendus des réunions régionales, de la jurisprudence, des réactions et des courriers des parlementaires qui nous ont soutenus. Un certain nombre d'archives associatives ont été mises sur le site.

Mais ceci ne concerne que ceux qui ont une boîte mail. En BRETAGNE, il y a les relais-info qui fonctionnent bien. Que faire pour les autres adhérents dispersés ou isolés dans leur département? Chaque adhérent a droit à la même information.

-L'information interne est liée à **l'animation des régions**. Celles qui comptent encore beaucoup d'adhérents sont vivantes et actives grâce à leurs correspondants locaux et se réunissent régulièrement.

Compte tenu de la pyramide des âges, les distances deviennent un problème pour participer aux réunions locales. Le découpage actuel des régions serait à reconsidérer pour créer de plus petites entités qui permettraient des réunions de proximité.

-La consultation **de notre site** est insuffisante. Pourquoi?

Comment utiliser les moyens modernes pour nos échanges internes : dropbox, publipostage, skype par exemple,

-**La campagne médiatique** de l'été a été un échec. Les médias nationaux n'ont pas pris en compte le dossier de presse qui avait été préparé. Pourquoi? Problématique trop difficile à saisir, pas assez croustillante?

Nous n'avons pas encore trouvé, non plus, la bonne méthode pour contacter les "partis" et augmenter le nombre de nos adhérents.

## **2-. À propos du nouveau RI de la Cavimac.**

Puisque le RI de la Caisse avait été déclaré illégal par le Conseil d'État le 16/11/2011, il était impératif d'en écrire un nouveau. Celui-ci a été proposé au CA de la Cavimac le 25/09/2013. Nos deux administrateurs ont voté contre son approbation.

Un recours hiérarchique a été introduit auprès du Président de la Caisse, auprès des tutelles et de différents ministères. Notre démarche, à la demande de la ministre des Affaires sociales, a abouti à la substitution du terme "critères" par les expressions "données objectives" et "éléments objectifs" dans le texte approuvé par le CA de la Cavimac le 11/12/2013 moins nos deux voix.

La question est maintenant : est-ce satisfaisant?

## **CONCLUSION**

Nous sommes arrivés à un moment important, voire stratégique pour notre association. Nous savons très bien que les jurisprudences sont individuelles et requièrent des années de procédure.

Elles demeureront un moyen de pression coûteux à la fois sur le plan humain et financier pour faire valoir les droits de quelques AMC, pas de **tous les AMC**. Pour autant, il n'est pas question de les remettre en cause.

Notre projet de réforme de la Cavimac étudiait des solutions globales pour mettre fin à toutes les actions contentieuses, pour obtenir "une retraite convenable" pour les "partis" comme pour les "restés". Des parlementaires se sont saisis de nos revendications et les ont portées devant plusieurs ministères. Aujourd'hui la problématique est la suivante : quelles voies nous sont offertes pour que la jurisprudence soit appliquée à tous. Quand pourrions-nous dire que nous touchons TOUS des droits à retraite JUSTES?

Ce sera l'objet des débats de notre assemblée générale de La Rochelle

Isabelle SAINTOT

## **APRC - Rapport financier de l'exercice 2013**

Présenté par Henri Gressier, trésorier. Assemblée Générale de La Rochelle – 5 et 6 avril 2014.

### **Pièces jointes :**

APRC - AG avril 2014 – Bilan et compte de résultat au 31/12/2013 (page13)

Budget et réalisé 2013 – Budget 2014 (page14)

### **Analyse du compte de résultat.**

Les comptes de résultat reflètent l'historique des charges et des produits survenus tout au long de l'année.

#### **Les charges d'exploitation :**

On remarque une augmentation des charges entre l'exercice 2013 et celui de 2012 :

79 100 € contre 61 000 € l'année précédente, soit une différence de 18 100 €.

Les honoraires d'avocats sont passés de 17 000 € en 2012 à 34 000 € en 2013.

Nous avons fait appel aux avocats pour les actions juridiques en cassation, au TGI ; à cela s'ajoutent les honoraires de M. Coursier, conseiller du groupe de travail syndicats – retraites.

#### **Les produits d'exploitation :**

On constate une augmentation des produits de 10 000 €.

Les cotisations sont stables, de même que les dons (toutefois en légère hausse).

Les produits exceptionnels proviennent de remboursements de frais juridiques consentis par certains adhérents, notamment au titre de l'article 700.

Je voudrais surtout m'arrêter sur la reprise de provisions pour le juridique de 18 000 € et expliquer comment fonctionne le financement des actions juridiques.

## Le financement des actions juridiques :

	Disponible avant 2013	Disponible en 2013	Disponible pour 2014
Capital disponible	54 800.00	54 800.00	54 800.00
Compte Donateurs	5 037.39	1 627.17	3 410.22
Dons pour le juridique		14 611.89	
Remboursements		3 928.00	
<b>Sous total dons et rembt</b>		<b>20 167.06</b>	
Provisions (résultats de 2011 et 2012)	18 081.18	18 081.18	
<b>Total dépenses 2013</b>		<b>38 248.24</b>	
Affectation du résultat 2013 en provision			3 157.54
<b>TOTAL disponible hors capital</b>	<b>23 118.57</b>		<b>6 567.76</b>

### Conclusions :

Nous avons financé les actions juridiques en 2013 principalement par l'utilisation de :

20 000 € de dons et remboursements

18 000 € de reprises sur les provisions

Pour 2014, nos réserves pour le juridique ne s'élèvent plus qu'à 6 500 € : compte donateurs + provisions (hors capital associatif).

Ceci nous oblige à être prudents pour les années à venir.

### Analyse du suivi du budget.

Se référer à la feuille « Budget et réalisé 2013 » page 14.

### Dépenses :

Le budget de fonctionnement a été réalisé à 95 %.

Le budget juridique a été réalisé à 89 %. En effet, nous avons prévu de prélever 9 000 € dans le capital associatif ; cette mesure n'a pas été nécessaire.

Le détail des dépenses donne un aperçu de l'activité déployée dans l'association en 2013, sans toutefois en rendre compte totalement.

### Fortes dépenses, conformes ou au-delà des prévisions :

Assemblée générale, administration, bulletins, négociations avec nos partenaires institutionnels, commissions syndicats-réforme des retraites, commission femmes (avec l'édition du flyer) et bien entendu le juridique.

### Recettes :

Les recettes de fonctionnement obtenues sont très proches du prévisionnel.

Contrairement à ce qui avait été envisagé, nous n'avons pas eu besoin de puiser dans le capital associatif pour financer l'activité juridique.

### Analyse du bilan.

Les comptes de bilan sont la photo instantanée de la situation financière de l'association au 31 décembre 2013.

### Actif :

On y trouve la trace de l'utilisation des richesses de l'association.

Les disponibilités sont constituées par le solde des différents comptes bancaires.

Les produits à recevoir sont des recettes en attente qui ne figurent pas encore sur les relevés de comptes (par exemple les intérêts qu'ont produit durant l'année les comptes d'épargne, ou encore les toutes dernières remises de chèques reçus en 2013).

L'actif est en diminution de 17 000 € par rapport à l'année précédente.

## **Passif :**

Il décrit la nature des richesses de l'association.

Capital associatif : 56 800 €, stable.

Dans la rubrique avances et dettes, nous avons déjà parlé des 3410 € de donateurs pour le juridique disponibles en 2014.

## **Le résultat.**

Nous constatons un résultat positif de **3 157.54 €** contre 11 189 € en 2012.

Je propose que, comme l'an dernier, le résultat soit inclus dans les provisions pour le juridique.

L'assemblée générale doit se prononcer sur ce point.

## **Les reçus fiscaux.**

Nous avons contrôlé la cohérence des chiffres entre la comptabilité, les bordereaux de remises de chèques et le fichier central de l'association qui édite ces reçus fiscaux.

Les montants de 2013 sont :

Cotisations : 27 474.00 €

Dons : 15 889.59 €

Total : 43 363.59 €

## **Le trésorier adjoint.**

Emmanuel GUILLERMAIN a accepté de participer à la fonction de trésorier, ce dont je le remercie chaleureusement.

## **La vérification des comptes.**

Elle a été réalisée par Gérard BARTHOULOT que je remercie également.

Son rapport va vous être lu.

Je vous remercie de votre attention.

Henri Gressier, trésorier de l'APRC

## **Approbation par l'AG du rapport financier.**

## **Approbation par l'AG de l'affectation du résultat de l'exercice en provisions pour le juridique.**

### **Le budget prévisionnel 2014.**

NB : Le budget a été validé par le CA le 11 février 2014.

Se référer au document Budget et réalisé 2013 – Budget 2014.

### **Dépenses :**

Le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement est établi en fonction de ce qui a été réalisé en 2013.

Le budget juridique a été établi à l'aide des analyses des correspondants juridiques.

### **Recettes :**

Les recettes de fonctionnement sont prévues en légère baisse par rapport au réalisé 2013.

Les recettes pour le juridique, d'un montant de **31 400 €** s'établissent ainsi :

Donateurs pour le juridique = Dons espérés en 2014 15 850 €

Dons reçus les années précédentes 3 400 €

Affectation du résultat 2013 au juridique (si l'AG en est d'accord) 3 150 €

Remboursements d'honoraires (article 700) : 4 000 €

Affectation de fonds associatifs au juridique 5 000 €

**APRC - AG avril 2014 - BILAN AU 31/12/2013**

Edition pour l'assemblée générale

<b>ACTIF</b>	<b>2013</b>	<b>Rappel 2012</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2013</b>	<b>Rappel 2012</b>
			<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
			Capital	56805,55	56805,55
			Résultat exercice	3157,54	11189,60
			<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>59963,09</b>	<b>67995,15</b>
<b>CREANCES</b>			<b>AVANCES et DETTES</b>		
Avances sur frais à venir	62,27	490,35	Fonds propres affectés juridique		6891,58
Produits à recevoir <i>(Rem chèques tardives, intérêts 2013)</i>	1922,34	2852,93	Donateurs pour juridique	3410,22	5037,39
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>1984,61</b>	<b>3343,28</b>			
<b>DISPONIBILITES</b>					
Société Générale - compte courant	5903,72	10518,31	Charges à payer	0,00	140,00
Société Générale - compte épargne	22000,00	35447,20			
La Banque Postale	914,76	828,04	<b>TOTAL AVANCES et DETTES</b>	<b>3410,22</b>	<b>12068,97</b>
Livret A	30539,22	29867,21	Produits constatés d'avance (Cotis et dons année N+1)	1053,00	1316,00
<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>	<b>59357,70</b>	<b>76660,76</b>			
<b>TOTAL CREANCES et DISPONIBILITES</b>	<b>61342,31</b>	<b>80004,04</b>			
Charges constatées d'avance (Acompte A.G.)	3084,00	1376,08			
<b>TOTAL</b>	<b>64426,31</b>	<b>81380,12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64426,31</b>	<b>81380,12</b>

### Lettre d'un adhérent :

Chers amis,

J'utilise peu l'écriture électronique, c'est mon épouse qui s'en occupe laquelle connaît peu l'APRC.

Malgré mes 90 ans passés depuis juin, je reste fidèle à l'APRC depuis sa fondation, fidèle parce que je devine combien il faut de peine, de sueur, de courage pour affronter les blocs hermétiques des autorités civiles et surtout religieuses et je vous sais gré à vous tous et toutes du CA et des commissions.

Le peu que vous avez obtenu est une vraie richesse.

Mais l'essentiel a été depuis trente ans d'avoir fédéré, soutenu par union et fraternité, beaucoup d'isolés, de paumés, de déstabilisés, de découragés face à leur nouvelle situation. J'en ai aidé personnellement plusieurs.

Personnellement, je n'ai pas d'ennuis matériels grâce à une sobriété heureuse, une qualité de vie que j'apprécie chaque jour, un jardin bio productif, une compagne aimée depuis quarante ans avec qui nous parlons très peu de mon passé d'AMC.

Je n'ai jamais pu participer à l'APRC parce qu'à 62 ans, à ma retraite, j'ai repris une nouvelle étape active d'une vingtaine d'années d'enseignement dans ma spécialité : l'œnologie. C'est maintenant seulement, depuis quelques années, que je profite de "l'otium" (sorte d'oisiveté) de MONTAIGNE.

Sans pouvoir vous aider dans les commissions, je vous assure de mon amical soutien et d'une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés.

Jean B.

### BUDGET ET REALISE 2013 - BUDGET 2014

Budget prévisionnel 2014 approuvé par le C.A. du 11/02/2014

DEPENSES	BUDGET	REALISE	BUDGET	%	ECART
	PREV. 2014	2013	PREV. 2013	REAL/PREV 2013	Prévisionnel - Réalisé
<b>ASSEMBLEE GENERALE</b>					
Déplacements	8 000,00 €	6 227,31 €	5 000,00 €	11,82%	4 409,14 €
Hébergements	6 500,00 €	6 309,20 €	9 000,00 €	70,10%	2 690,80 €
Autres frais	500,00 €	590,86 €	600,00 €		
<b>TOTAL ASSEMBLEE GENERALE</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>13 127,37 €</b>	<b>14 600,00 €</b>	<b>89,91%</b>	<b>1 472,63 €</b>
<b>ADMINISTRATION</b>					
Conseils d'Administration - Déplacements	4 000,00 €	3 640,35 €	4 500,00 €	80,90%	859,65 €
Conseils d'Administration - Hébergement (30)	3 500,00 €	3 431,80 €	3 500,00 €	98,05%	68,20 €
Déplacements et hébergements divers		0,00 €	1 000,00 €	0,00%	1 000,00 €
Timbres - Téléphone - Forfait C.A.	3 200,00 €	3 177,58 €	3 000,00 €	105,92%	-177,58 €
Fournitures de bureau	500,00 €	246,48 €	500,00 €	49,30%	253,52 €
Dons - Cadeaux		0,00 €			
<b>TOTAL ADMINISTRATION</b>	<b>11 200,00 €</b>	<b>10 496,21 €</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>83,97%</b>	<b>2 003,79 €</b>
<b>FRAIS FIXES</b>					
Assurances	500,00 €	481,52 €	500,00 €	96,30%	18,48 €
Tenue de compte		13,28 €			
Intérêts bancaires (agios)		0,00 €			
<b>TOTAL FRAIS FIXES</b>	<b>500,00 €</b>	<b>494,80 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>98,96%</b>	<b>5,20 €</b>
<b>BULLETIN</b>					
Tirages	1 800,00 €	1 793,34 €	1 300,00 €	137,95%	-493,34 €
Frais administratifs - Affranchissements	4 000,00 €	3 708,53 €	3 000,00 €	123,62%	-708,53 €
<b>TOTAL BULLETIN</b>	<b>5 800,00 €</b>	<b>5 501,87 €</b>	<b>4 300,00 €</b>	<b>127,95%</b>	<b>-1 201,87 €</b>
<b>NEGOCIATIONS</b>					
Hébergement	300,00 €	313,00 €	500,00 €	62,60%	187,00 €
Transports	900,00 €	811,20 €	500,00 €	162,24%	-311,20 €
<b>TOTAL NEGOCIATIONS</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>1 124,20 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>112,42%</b>	<b>-124,20 €</b>
<b>RELATIONS EXTERIEURES</b>					
Hébergement			1 000,00 €	0,00%	1 000,00 €
Transports	800,00 €	705,00 €	1 000,00 €	70,50%	295,00 €
<b>TOTAL RELATIONS EXTERIEURES</b>	<b>800,00 €</b>	<b>705,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>35,25%</b>	<b>1 295,00 €</b>
<b>ANIMATION REGIONS</b>					
Transports régions	2 000,00 €	1 037,08 €	2 500,00 €	41,48%	1 462,92 €
Hébergement Rencontres régionales	200,00 €	175,00 €	100,00 €	175,00%	-75,00 €
Timbres et fourniture de bureau	800,00 €	547,27 €	900,00 €	60,81%	352,73 €
<b>TOTAL ANIMATION REGIONS</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>1 759,35 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>50,27%</b>	<b>1 740,65 €</b>
<b>COMMISSION MEDIAS - PRESSE</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>COMMISSION SYNDICATS</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>4 903,53 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>26,90%</b>	<b>-3 403,53 €</b>
<b>COMMISSION FEMMES</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 756,17 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>137,81%</b>	<b>-756,17 €</b>
<b>COMMISSION COMMUNAUTES NOUVELLES</b>	<b>300,00 €</b>	<b></b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>300,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 800,00 €</b>	<b>40 868,50 €</b>	<b>43 200,00 €</b>	<b>94,60%</b>	<b>2 331,50 €</b>
<b>FRAIS JURIDIQUES</b>					
Déplacements et hébergements	3 000,00 €	1 999,50 €	3 000,00 €	66,65%	1 000,50 €
Formation, accompagnement, documentation	5 000,00 €	379,18 €	1 000,00 €	37,92%	620,82 €
Article 700 et Cassation (Me Gatineau)	15 000,00 €	23 358,00 €	25 000,00 €	93,43%	1 642,00 €
Gr. travail Syndicats-CAVIMAC - M. COURSIER		7 176,00 €	9 000,00 €	79,73%	1 824,00 €
JEX (Me Moulin)	2 000,00 €				
Autres frais	5 000,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00%	200,00 €
TGI - Complém retraite (USM2) - Moulin - Humt	3 500,00 €	5 282,20 €	3 800,00 €	139,01%	
TA-CAVIMAC		53,36 €	1 000,00 €	5,34%	
<b>TOTAL FRAIS JURIDIQUES</b>	<b>33 500,00 €</b>	<b>38 248,24 €</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>88,95%</b>	<b>4 751,76 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>76 300,00 €</b>	<b>79 116,74 €</b>	<b>86 200,00 €</b>	<b>91,78%</b>	<b>7 083,26 €</b>

### BUDGET ET REALISE 2013 - BUDGET 2014

Budget prévisionnel 2014 approuvé par le C.A. du 11/02/2014

RECETTES	BUDGET	REALISE	BUDGET	%
	PREV. 2014	2013	PREV. 2013	REAL/PREV 2013
<b>ASSEMBLEE GENERALE</b>				
Participations	5 000,00 €	4 647,20 €	5 000,00 €	92,94%
Donspour A.G.	3 000,00 €	2 798,60 €	2 500,00 €	111,94%
Remboursements participations AG		-588,20 €		
<b>TOTAL A.G.</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>6 857,60 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>91,43%</b>
<b>COTISATIONS</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>27 667,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>95,40%</b>
<b>DONS POUR COTISATIONS</b>	<b>300,00 €</b>	<b>278,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>139,00%</b>
<b>DONS NON AFFECTES</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>8 271,10 €</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>150,88%</b>
<b>INTERETS BANCAIRES</b>	<b>600,00 €</b>	<b>952,34 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>95,23%</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 900,00 €</b>	<b>44 026,04 €</b>	<b>43 200,00 €</b>	<b>101,91%</b>
<b>JURIDIQUE ( Voir ci-dessous le détail des fonds disponibles)</b>				
Donateurs pour juridique et cassation	19 250,00 €	16 239,06 €	23 000,00 €	70,60%
Affectation du résultat de l'année N-1 au juridique	3 150,00 €		11 000,00 €	
Repère de provision juridique	0,00 €	18 081,18 €		
Produits exceptionnels - Rembt honoraires	4 000,00 €	3 425,00 €		
Produits exceptionnels - Rembt frais juridiques		503,00 €		
Affectation de fonds associatifs au juridique	5 000,00 €		9 000,00 €	
<b>TOTAL RECETTES JURIDIQUE</b>	<b>31 400,00 €</b>	<b>38 248,24 €</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>88,95%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>76 300,00 €</b>	<b>82 274,28 €</b>	<b>86 200,00 €</b>	<b>95,45%</b>
<b>EQUILIBRES 2013</b>	Budget en équilibre			
<b>EQUILIBRES 2014</b>	Budget en équilibre			
<b>Résultat 2013 Compte d'exploitation</b>		<b>3 157,54 €</b>		
<b>Résultat 2013 Bilan</b>		<b>3 157,54 €</b>		
<b>JURIDIQUE : Fonds disponibles</b>	(Enregistrés dans les comptes de bilan)			
Donateurs pour juridique - Report		0,00 €		
Donateurs pour juridique - Année en cours		3 410,22 €		
Donateurs pour cassation - Report		0,00 €		
Donateurs pour cassation - Année en cours		0,00 €		
Remboursement Article 700 - Année en cours		0,00 €		
Provisions frais juridiques		0,00 €		
<b>TOTAL FONDS DISPONIBLES JURIDIQUE</b>		<b>3410,22 €</b>		

## **Compte Rendu du 14 janvier 2014 : l'APRC rencontre le Ministère des affaires sociales**

*Tout au long de cette année vous avez été informés des différentes rencontres obtenues dans le cadre de "la Réforme des retraites/Cavimac". Vous n'êtes pas tous au courant de celle que nous avons pu -enfin- avoir avec des représentantes du Ministère des affaires sociales. Elle a eu lieu le 14 janvier dernier. Le compte rendu qui en est fait est important car il permettra d'orienter notre action pour les mois à venir. Toutes vos remarques sont les bienvenues.*

### **Comment nous arrive l'entrevue du 14/01/2014 avec le Ministère des affaires sociales ?**

Le 8 janvier 2014, la présidente de l'APRC peut écrire au CA et aux correspondants de région ainsi qu'aux juridiques : « Grâce aux nombreuses demandes de Philippe COURSIER, grâce aux nombreux courriers de parlementaires adressés à la ministre des affaires sociales, Marisol TOURAINE, grâce au recours hiérarchique introduit après le vote du RI de la Cavimac au CA du 25 septembre, grâce à la pression mise par le groupe APRC de La Rochelle sur leur député monsieur Olivier FALORNI, ce dernier a obtenu que **nous soyons reçus au Ministère des affaires sociales (14 Avenue DUQUESNE) le mardi 14 janvier à partir de 16h30**". D'après les maigres indications données, nous serions reçus par Mme Estelle DENIZE du cabinet ministériel et probablement aussi par quelqu'un de la Direction de la sécurité sociale ».

La délégation comprendra **-Isabelle SAINTOT**, présidente, **Alain GAUTHIER**, coordonnateur des actions judiciaires, **Henri BIGEON**, correspondant pour la Charente Maritime. Malgré ce rendez-vous soudain au contenu vague, le trio n'a pas cru à un RV de pure forme, pour qu'il soit dit qu'ils nous reçoivent, comme ce fut le cas à la CEF ou à la Corref.

Le 9/01 Philippe Coursier écrit : « Heureux de voir aboutir ce rendez-vous que je vous avais fait espérer mais navré de devoir décliner l'invitation en raison de mes cours en amphî à assurer tous les lundis et mardis à l'université de Montpellier. Il vous faudrait à mon sens obtenir de la part du ministère qu'il accepte la constitution d'un groupe de travail officiel sur la question, en acceptant, bien entendu, d'y être présents pour peser, avec d'autres, dans les orientations »

**Échanges de mels du 10 et 11/01**.....cette entrevue est préparée à partir des travaux et documents élaborés pour la réforme des retraites, de la loi sur le rachat des trimestres et des actions pour en contrer les effets, sur les dysfonctionnements de la caisse (effet du recours hiérarchique, acquis des procès et mise en valeur de tous les procès gagnés et le poids de la procédure au TA (montant du préjudice demandé en réparation) pour laquelle la Cavimac traîne les pieds, dernières victoires au JEX..... **documentation exploitée** : projet retraite avec fiches, exonération CSG, CAF, etc...Jugements du JEX, Rapport VIALETES et arrêt du Conseil d'ÉTAT, "Gazette du Palais" de novembre contre l'article L 382 29-1, déclaration de Catherina IMBAULT HOLLAND au CA de la Cavimac, questions écrites de députés sans réponses de la DSS, principaux arrêts de Cour de cassation.....

**Les consignes convenues entre nous trois** : dire le maximum de choses en peu de temps et ne pas nous perdre dans des digressions et problèmes secondaires. Peut-être qu'eux ont des choses à nous dire et que c'est nous qui devons les écouter.

**11/01 I. SAINTOT**: « Je pense dire que tout cela devrait amener le ministère à se poser des questions et à procéder à une remise à plat du régime pour mettre fin à tous les contentieux qu'il engendre. Que toutes les instances de la République ont dit le droit et que la loi devrait permettre d'étendre à tous les AMC les acquis accordés dans les procès. Que cela dépend d'eux et d'eux seuls de faire cesser tous les dysfonctionnements de cette caisse et toutes les entorses à la laïcité ; **que nous demandons la création d'un groupe de travail pour trouver des solutions équitables pour toutes les parties**".

### **La rencontre APRC/ MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES -PARIS le 14 janvier 2014**

La délégation du ministère des affaires sociales qui vient à nous est composée :

#### **- Du cabinet ministériel :**

**Mme Estelle DENIZE** : *conseillère auprès de la ministre des Affaires sociales et de la santé chargée des relations avec le Parlement*

**-Mme Virginie CAYRÉ** : *conseillère auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé pour les affaires sociales.*

#### **- De la DSS (Direction de la Sécurité Sociale):**

**-Mme Marine PARDESSUS** : *chef du Bureau des régimes spéciaux*

**Mme Cécile SALIC** : *membre du Bureau des régimes spéciaux plus spécialement chargée de la Cavimac.*

*Notons que monsieur Olivier FALORNI retenu en urgence à l'Assemblée nationale n'a pu être présent.*

A/- En préambule, après les présentations d'usage, la présidente de l'APRC exprima sa satisfaction d'être reçue au ministère. « La réforme des retraites a été votée et les problèmes de tous les AMC que nous voulons représenter ici, demeurent. »

"Nous avons l'espoir de trouver ensemble des solutions pour mettre fin aux actions contentieuses qui perdurent depuis trop longtemps puisque les institutions campent sur leurs positions malgré la jurisprudence maintenant établie devant les différentes juridictions.

Nous nous sommes tournés vers un certain nombre de parlementaires pour les saisir des nombreux dysfonctionnements de cette caisse. Celles et ceux que nous avons rencontrés ont dit leur étonnement devant leurs découvertes et ont essayé d'agir de différentes manières comme par exemple M. Olivier FALORNI ». Et la présidente rappela les principaux points d'achoppement soulevés par ce régime:

#### **\*Les trimestres avant 1979.**

- Question : quand la jurisprudence, énoncée à maintes reprises par les différentes instances judiciaires, sera-t-elle enfin prise en compte? Elle dit les solutions, puisque les trimestres avant 1979 sont "assimilés cotisés" et non pas "attribués à titre gratuit". Les preuves tirées, et du décret de 1979 créant la caisse, et de l'inventaire des actifs privés transférés à la nouvelle caisse, ont été établies. **Ces trimestres doivent être pris en compte** dans le calcul de la retraite et les arriérés versés intégralement.

#### **\*Le postulat et noviciat.**

Il est établi que dès son engagement lors de l'admission, l'impétrant fait partie de "la collectivité religieuse". Ce qui, depuis 2006, est clairement reconnu par le fait que toute personne qui entre, soit au séminaire, soit dans une communauté religieuse, est obligatoirement affiliée à la Cavimac. D'où la question : Quand les trimestres de postulat, de noviciat et de grand séminaire seront-ils pris en compte dans le calcul des pensions, puisque ils constituent des trimestres "d'activité religieuse au service de la religion"?

#### **\*La loi sur le rachat des trimestres.**

Ces années de formation ne sauraient être assimilées à des années d'études supérieures. Premièrement, parce qu'elles sont cotisées, elles n'entrent pas dans le champ d'application des possibilités de rachat des trimestres d'années d'études supérieures. Ensuite, ces années ne sont pas diplômantes. **Cette loi** sur le rachat des trimestres, qualifiée "d'hypocrite" par le Sénat en 2011, **doit être abrogée** dans les meilleurs délais.

M. COURSIER s'est exprimé avec force sur cette question dans "La gazette du Palais" de novembre 2013.

#### **\*Le règlement intérieur de la Cavimac.**

«La Cavimac doit disposer d'un bon dictionnaire des synonymes pour remplacer dans le RI soumis au CA du 11 décembre le terme "critères" par "données objectives"...Rien ne change sur le fond".

Les institutions catholiques n'ont pas encore compris que le droit canon n'a rien à faire dans les lois et règlements de la République (exigence de laïcité). Que **"toute personne non affiliée à un régime obligatoire doit être obligatoirement affiliée à la Cavimac** », qu'il n'y a pas à tergiverser là-dessus ...Les choses sont très claires. "

C'est pourquoi, si le règlement intérieur de la Cavimac est adopté définitivement en l'état, l'APRC en tirera les conséquences.

#### **\*Faire respecter le droit républicain.**

De même pour le paiement des cotisations sociales. Pourquoi le régime des cultes bénéficie-t-il de toutes ces exonérations (CSG, CDRS, Allocations familiales, assurance accidents du travail)? Et pour les congrégations absence de cotisation pour une retraite complémentaire? Pourquoi les congrégations se réfugient-elles derrière l'alibi de la "spécificité congréganiste" (absence de revenu individuel pour asseoir le paiement d'une cotisation) pour y échapper, alors qu'elles reçoivent des aides pour leurs membres anciens dans les maisons de retraite?

#### **\*La plus petite retraite de France.**

Ce n'est pas celle des agriculteurs mais celle des anciens ministres du culte.

Le Président de la République a souhaité une revalorisation de la retraite agricole, très bien. Preuve qu'il s'agit bien là **d'une volonté politique**. Il y a dans le régime agricole 1 cotisant pour 3,7 pensionnés.

En 2010 d'après les chiffres de la Cavimac, le culte catholique comptait 12 772 cotisants pour 45 893 pensionnés soit 1 cotisant pour 3,6 pensionnés. Le directeur de la Cavimac, lui-même, affirme que la Cavimac se finance à hauteur de 17% et que le régime général apporte les 83% manquants.

Qu'en sera-t-il ces années prochaines, compte tenu de la diminution vertigineuse des cotisants?

Répondant à Mme Salic qui vantait les aides du budget d'action sociale mises en place par la Cavimac prévues pour compenser les revenus des personnes en situation difficile, Isabelle SAINTOT s'insurge : "Vous dites *«des aides sont mises en place* ». Certes, elles sont utiles et parfois nécessaires mais ce serait beaucoup plus juste de nous reconnaître nos trimestres, de les prendre en compte pour que nous touchions des retraites justes. C'est cela que nous demandons, rien d'autres."

#### **\*L'urgence.**

**Il est donc urgent de se pencher sur l'avenir de cette caisse et sur le niveau des retraites de ses ressortissants.**



"Là aussi, se dessine une volonté politique chez les parlementaires qui s'intéressent à ces questions. Il est dans leurs attributions de mettre fin aux dysfonctionnements qu'ils auront constatés dans cette caisse.

**"Pourquoi ne nous mettons-nous pas tous autour d'une table** pour trouver des solutions satisfaisantes pour toutes les parties, pour mettre fin aux contentieux, pour en sortir par le haut ? Est-ce vraiment impossible d'envisager une négociation? Personnellement j'y suis favorable."

**B/ Alain GAUTHIER** reprécisa les éléments posant question, à la fois au sujet des actions judiciaires en cours et du comportement de la Cavimac dans ces affaires ;

- Documents en mains, il rappelle l'importance de l'étude APRC « **quel avenir pour le régime des cultes?** » et la précision des 9 fiches techniques jointes discutées avec tous les interlocuteurs concernés. Il déplore néanmoins la tardiveté du présent contact avec la DSS.

- Il souligne la ligne judiciaire de l'APRC centrée sur **le droit civil** des régimes de sécurité sociale des pensionnés vieillesse de la caisse qui se heurte à l'intransigeance des autorités catholiques rivées aux critères religieux à faire perdurer, critères pourtant désavoués par la Cour de cassation, le Conseil d'État refusant, que ce faisant, on ampute l'assujettissement légal. Il évoque la réflexion de l'avocate générale à une audience de la Cour de cassation : « *vu la jurisprudence dite, les affaires de la Cavimac sont pliées !* »

- Cette constante est sous-jacente à tous les procès passés et en cours. Le slogan « arrêtez d'aller en procès » seriné contre l'APRC ne tient pas. Dans toutes les instances (CRA, TASS, TGI, Cour d'appel, Cour de cassation), ce sont les autorités religieuses, la Cavimac et leurs conseils qui opposent toujours leurs règles religieuses. Ils excluent les périodes d'activité culturelle antérieures à la cléricature ou aux vœux religieux contrairement au droit dit par les 2 plus hautes juridictions de la République.

- S'y ajoutent d'autres moyens juridiques initiés d'une part, par la Cavimac : la forclusion, l'intangibilité des retraites liquidées, l'article 382-29-1 pour le rachat des trimestres non cotisés après 1979 pour les nouveaux pensionnés après le 1/1/2012 et d'autre part, par l'APRC pour les trimestres d'avant 1979. Ceux-ci ont été déclarés "assimilés cotisés" par le décret du 3 juillet 1979, ce que la jurisprudence vient de confirmer.

- Alain G. souligne de plus, **la radicalisation procédurière de la Cavimac** contraire aux promesses ministérielles de M. MAIGNE qui nous avait reçus le 8/8/2012. Elle est visible dans l'inflation des pourvois en Cassation, dans les recours systématiques en appel. Même observation pour l'action devant le juge de l'exécution pour 10 dossiers perdus par la Cavimac.

Agissements identiques mais incroyablement bloqués au Tribunal Administratif pour 51 dossiers. Ces derniers demandent réparation du préjudice d'illégalité affectant leurs pensions liquidées. Or, la Cavimac ne produit pas les répliques nécessaires au contradictoire et empêche ainsi la clôture de cet ensemble à présenter en jugement du tribunal administratif....

- Alain G. attire l'attention de nos interlocutrices sur l'excellent rapport de Maud VIALETTES sur l'indéniable vice de compétence du RI de 1989 dénié par la Cavimac et le ministère.

Il interpelle fermement nos interlocutrices présentes sur la colère silencieuse qui gronde dans l'APRC et parmi ses soutiens. Elle n'hésitera pas à saisir le premier président de la Cour de cassation et le président de la Cour des comptes....

**C/ - Nos interlocutrices** n'ont pas pris les documents qu'on leur destinait, "étant seulement venues nous écouter", disaient -elles.

\*Mme PARDESSUS exprima ensuite l'intérêt pour la DSS de rencontrer l'APRC, habituée qu'elle est, de par son poste, à ne fréquenter que les autorités de la Cavimac ou de son CA.

Elle exprima son désaccord avec les propos d'Alain GAUTHIER sur l'importance des jurisprudences condamnant la Cavimac à de nombreuses reprises. " *Les jurisprudences sont loin d'être unanimes*" affirma-t-elle. Et on ne peut en tirer de conclusions significatives. Silence sur les retards apportés systématiquement par la Cavimac aux dossiers judiciaires, ce que l'APRC, par la voix d'Alain GAUTHIER assimile à des manœuvres d'obstruction et une stratégie de « jeu contre la montre ».

\*Mme SALIC estimait que notre retraite de poly pensionnés devrait suffire à chaque foyer mais qu'à défaut les aides du budget d'action sociale Cavimac viennent compenser les revenus des situations difficiles, ajoutant que l'APRC devrait assumer son rôle privilégié de détection des défavorisés. Alain G. lui a rétorqué : "les droits individuels à retraite ne sont pas autant malmenés dans les autres régimes ..."

De l'ensemble de l'intervention de Mme PARDESSUS et de Mme SALIC la délégation a retiré l'impression que, représentantes de l'État au sein de la Cavimac, elles prennent fait et cause pour les thèses de la caisse et des

autorités catholiques et n'apparaissent pas ouvertes à modifier cet état de fait. Mais l'avenir dira ce qu'il en est !

C'est Mme CAYRÉ du ministère des affaires sociales qui clôt l'entretien. Elle nous sembla plus ouverte et plus compréhensive de nos problèmes et des questions soulevées, plus disponible aussi pour admettre que l'attitude de la Cavimac pose effectivement question. En conclusion elle dira : « *le droit a été dit, il est urgent que la Cavimac s'y conforme...Nous serons très attentifs à la jurisprudence qui émanera des différents procès en cours pour en tirer toutes les conséquences* ».

De plus, Mme CAYRÉ releva, comme une éventualité possible et intéressante, la proposition de la présidente de constituer un groupe de travail réunissant ministère, Sécurité sociale et les différentes parties prenantes de la Cavimac pour une remise à plat de celle-ci, de façon à en extirper les sources de dysfonctionnements. C'est l'objectif de l'APRC quand elle propose son projet de réforme de la Cavimac.

Au terme d'une heure de débats, la rencontre s'est achevée courtoisement sur l'espoir exprimé par toutes les parties, d'y donner suite.

Compte rendu rédigé conjointement par H. BIGEON, A. GAUTHIER et I. SAINTOT

## Commission-femmes

La commission-femmes a travaillé sur 3 points :

### **1- Problème posé par des conjointes d'ex-prêtres : la non-réversion de l'USM2**

L'USM2 n'étant pas considérée comme une retraite complémentaire, la suppression de ce revenu, en cas de décès du conjoint bénéficiaire, entraînera de grosses difficultés financières pour certaines conjointes.

Parce que cette question concerne les ménages à petits revenus, nous estimons qu'elle mérite d'être explorée, nous avons donc engagé une réflexion, en lien avec le responsable du juridique.

### **2- Les ex-religieuses**

-Nous suivons de près **la diffusion des nouveaux dépliants**, à partir des comptes-rendus des régions et de nos contacts .Nous recommandons de les remettre en mains-propres aux personnes que nous connaissons à Pôle Emploi, dans les CCAS, aux travailleurs sociaux. Un courrier aux correspondant(e)s locaux se prépare à ce sujet. Une sensibilisation des CARSAT (ex Caisses régionales d'assurance maladie) nous paraît également utile : en effet le moment où l'on reçoit son relevé de carrière est un temps où on se sent concernée par les revenus dont nous disposerons au moment de la retraite.

En Bourgogne et Franche-Comté, deux **rencontres d'ex-religieuses** ont eu lieu: occasions de parler, d'échanger sur des expériences communes qui peuvent encore avoir des retentissements négatifs dans leur vie actuelle, mais les participantes en ont aussi bien ri! Occasions de se transmettre des informations, de sortir de l'isolement et elles en sont reparties avec de l'énergie renouvelée. N'hésitez pas à organiser de telles rencontres dans vos régions.

- Un **document de la Corref**, de 2008, est particulièrement intéressant à connaître et à faire connaître; il s'inspire des propositions formulées par l'APRC, suite à l'enquête réalisée en 1997 auprès de femmes ayant quitté la vie religieuse; ces propositions avaient pour but d'inciter les congrégations à accompagner ces femmes au moment de leur sortie.

Ce document de la Corref comporte deux grands chapitres : l'un s'intitule : « Points de vigilance à propos de la vie religieuse ou communautaire » et l'autre « **Points de vigilance pour la sortie de la vie religieuse ou communautaire** ». Nous recherchons comment veiller à l'application de ces points de vigilance.

### **3- Veille sur la place des femmes dans l'APRC**

Un article de La Croix nous donne des infos intéressantes, issues de l'annuaire pontifical publié en 2012. **Dans le monde**, 197 136 hommes sont engagés comme prêtres ou religieux et 523 654 femmes, religieuses, engagées définitivement dans leur ordre. Ainsi **les femmes représentent 73% des personnes engagées et les hommes 27%**. A l'APRC, à partir des données du bulletin, nous constatons que les femmes sont présentes dans presque toutes les commissions, mais elles y sont minoritaires dans la plupart, ainsi qu'à l'assemblée générale; or nous savons que, parmi les personnes qui ont quitté, elles sont les plus nombreuses, et souvent avec le plus de difficultés.

Le CA est attentif à ce point, mais c'est aussi l'affaire de chacun et chacune dans les commissions et les régions. Même si l'APRC est présidée par une femme, elle se doit de rester vigilante sur la place des femmes dans toutes les instances, comme l'est progressivement l'ensemble de la société.

Marie-Claude CAILLAUD et Thérèse BOYER

## Le saviez-vous ? De nombreuses personnes ne demandent pas les aides auxquelles elles ont droit !

### L'Aide à la Complémentaire Santé ou ACS

Ne seriez-vous pas concernés sans le savoir ? Pourriez-vous bénéficier de cette aide pour alléger votre budget santé? Elle vous donne droit durant un an, à une aide financière pour payer la complémentaire santé de votre choix (contrat en cours ou contrat nouvellement choisi).

Concrètement, cette aide vous permet de réduire, et dans certains cas de prendre en charge totalement, le montant de votre cotisation annuelle.

#### Les conditions :

\*Résider en France de manière **stable** et **régulière**.

\*Le montant de vos ressources annuelles (celles des 12 mois précédant votre demande) à ne pas dépasser doit se situer

- entre 8 593€ et 11 600€ pour une personne seule,

-entre 12 889€ et 17 401€ pour un couple.

Les ressources annuelles comprennent vos revenus (retraites, salaires, pensions d'invalidité, allocation chômage...) mais pas seulement. En cas d'aide au logement ou d'hébergement gratuit, ou si le demandeur est propriétaire de son logement, il est ajouté **un montant forfaitaire** à vos ressources par souci d'équité avec un demandeur qui supporterait des charges de logement sans aide.

Cette aide est **personnelle**.

Elle peut être attribuée à chaque membre d'une famille, d'un couple. Le montant accordé varie en fonction de l'âge des bénéficiaires.

Elle sera :

- de 100€ pour les moins de 16ans
- de 200€ de 16 à 49 ans
- de 350€ de 50 à 59 ans
- de 550€ pour les 60 ans et plus.

Cette aide est accordée **pour un an**. Elle est **renouvelable** chaque année, sur demande, si les conditions sont toujours remplies.

**Elle prend la forme d'une attestation-chèque** (pour chaque membre du foyer) à remettre dans les 6 mois auprès de la caisse complémentaire choisie qui le déduira du montant de la cotisation annuelle due.

*NB : Grâce à l'ACS, vous pouvez également bénéficier de réductions sur votre facture de gaz et d'électricité.*

Sur le site de l'Assurance maladie [ameli.fr](http://ameli.fr) vous trouverez le détail des conditions à remplir et un outil de simulation pour vérifier en quelques clics si vous êtes éligible à cette aide.

Vous pouvez :

- retirer l'imprimé n°3711 auprès de la CPAM
- demander le dossier en appelant le 3646
- le télécharger sur internet: [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- pour toute aide ou complément d'information, il est possible de prendre contact avec la CPAM.

## Plumes et pinceaux

Auteurs, écrivains ou artistes, qui participez à l'assemblée générale, saisissez cette occasion pour nous présenter et nous proposer vos ouvrages, œuvres et créations : un dernier best-seller, un disque compact, une huile ou une aquarelle ou toute autre production unique et inédite !

Venez à La Rochelle, avec vos passions, vos projets et vos centres d'intérêt, afin de susciter et de nourrir la joie du partage et le plaisir de la découverte.

## APRC – ADHÉSION / COTISATION 2013 / DON

La cotisation de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais.

Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en œuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** : ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en accepter les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif.

Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents.

Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

Pour ne pas recopier l'adresse d'expédition ci-dessus, vous pouvez utiliser une enveloppe à fenêtre et plier ici : -----  
Veuillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) : Tarif indicatif :

- |                  |   |      |
|------------------|---|------|
| 1. Adhérents     | • Cotisation ordinaire (selon barème proposé par la dernière AG) :                                | 40 € |
|                  | • Cotisation minorée : 2 <sup>ème</sup> adhésion à la même adresse avec un seul bulletin...       | 24 € |
|                  | • Cotisation hors barème : .....  | €    |
|                  | Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité. |      |
|                  | • Don (toujours bienvenu) : .....   | €    |
| 2. Sympathisants | • Don (selon possibilités et volonté de soutien) : .....  | €    |

Un reçu fiscal récapitulatif de tous les versements d'une année est automatiquement envoyé au début de l'année qui suit le(s) versement(s), car le reçu fiscal se rapporte à l'année du (ou des) versement(s).

Voici mon adresse :

Nom et prénom ..... :  
Bâtiment ou lieu-dit ..... :  
Rue ..... :  
Code postal et commune ..... :  
Adresse courriel..... :

Téléphone :

### Pour mieux vous connaître et mieux vous défendre

Pour défendre notre cause, nous devons souvent dire qui nous sommes, combien nous sommes, d'où nous venons, quel est notre âge... toujours sous forme statistique et **jamais nominativement**.

Le renseignement de ce formulaire est facultatif mais n'hésitez pas à nous redire ce que vous nous avez déjà dit ou écrit !

Pour tous : Année de naissance ..... :

Pour les AMC : Nombre de trimestres à la Cavimac ... :

Quel est le nom de la « collectivité religieuse » où vous étiez en dernier lieu ?

Diocèse ou Congrégation ..... :

N.B. Un AMC peut adhérer sans aucune référence à son ancienne appartenance culturelle.

**Pour être informé rapidement et faire connaître notre action : [www.aprc.asso.fr](http://www.aprc.asso.fr)**

Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, cochez cette case pour obtenir une inscription :